



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/11/2020

Dossier complet le :

24/11/2020

N° d'enregistrement :

2020-0155

1. Intitulé du projet

Projet de la construction d'un magasin Aldi Marché
Rue des Alouettes / RD 165 lieu-dit ZAC - Cité des Arts 62410 WINGLES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMMALDI - DAMMARTIN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Luigi CAUDRILLIER - Directeur développement

RCS / SIRET

4 4 4 3 3 0 7 8 1 0 0 0 2 2

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au publics, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	<p>a. Aires de stationnement ouvertes au publics de 50 unités et plus</p> <p>b. Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.</p> <p>Le projet comporte la création de 90 places de stationnement ouvertes au public.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un magasin ALDI MARCHE sur un terrain d'une superficie de 9 499m² (ancienne parcelle agricole).

Le magasin aura une surface de plancher de 1 614m².

90 places de parking seront créées dont 2 places PMR.

Le projet comporte également 3 383m² d'espaces verts comprenant la mise en place de noues paysagères.

4.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur le déplacement du Supermarché ALDI qui est situé actuellement au 24, rue Romain Rolland, sur une surface de vente de 605m². Ce magasin est ouvert depuis le 24/05/2000 dans la Commune de WINGLES.

Ce Supermarché n'est plus adapté aux besoins des consommateurs. La surface de vente, la surface des réserves, ainsi que la surface des locaux sociaux ne sont plus d'actualité. Le parking est exigu, et les conditions de livraison restent compliquées.

La création pure de la surface de vente supplémentaire ne sera que 370m², et apportera de nombreux avantages par rapport à la situation actuelle. La vocation du magasin reste le commerce de proximité, et le fait d'y associer une Boucherie traditionnelle renforce ce positionnement (nouveau concept de l'enseigne ALDI).

Le projet est en cohérence avec l'aménagement du Territoire, il répond à une attente de ce quartier de la Commune de WINGLES et reste dans l'esprit du SCOT puisque la Commune est recensée comme besoin primaire pour le développement commercial.

Le bâtiment du Supermarché sera construit en brique, avec une charpente bois et une couverture membrane permettant de recevoir des panneaux photovoltaïques sur toute sa surface. L'installation ultra-moderne de l'équipement froid permettra de chauffer la surface de vente, les réserves, le bureau et les locaux sociaux à l'aide d'un système de récupérateur de chaleur (engagement RSE de IMMALDI).

IMMALDI prévoit également la création de 7 emplois supplémentaires avec la création de la boucherie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront organisés selon le phasage suivant :

- 1/ Terrassements par le bureau VRD pour la réalisation des tranches communes, mise en place des réseaux et plateforme ;
- 2/ Réalisation du lot de gros œuvre (dallage intérieur et extérieur, canalisation) ;
- 3/ Réalisation du second œuvre, en parallèle :
 - Mise en place de la charpente et de l'étanchéité de la toiture ;
 - Aménagement intérieur (installation des faux plafond, serrurerie, plomberie, menuiserie, carrelage, peinture...)
- 4/ Aménagement extérieurs (voiries et espaces verts).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet remplace le Supermarché ALDI (rue Romain Rolland à WINGLES) par un nouveau Supermarché ALDI avec des surfaces de ventes, de réserves et de parkings plus grandes.

Ce projet comprend une Boucherie Traditionnelle et répond à une attente du quartier de la Commune de WINGLES.

Il comprend également 90 places de parking et plusieurs espaces verts.

Le magasin sera accessible à pied et en voiture via la rue des Alouettes.

L'entrée du site sera également la sortie. La circulation sur site sera à double sens sur le parking.

Le projet comportera un traitement des eaux pluviales en accord avec les orientations de la police de l'eau :

- Traitement des eaux de toitures par infiltration directe sous le parking ;
- Traitement des eaux de ruissellement du parking par des noues situées dans les espaces verts en périphérie de la parcelle ;
- Infiltration des eaux pluviales sans surverse ou débit de fuite dans le réseau collectif ;
- Traitement des eaux de ruissellement au niveau de l'entrée à la parcelle avec aquadrain et pente de chaussée orientée vers la parcelle Aldi mMarché, à partir de la limite séparative (pas de ruissellement sur la voirie collective au niveau des accès).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est inclus au sein de la ZAC "Cité des Arts" qui a fait l'objet :

- de l'approbation du dossier de création suivant la délibération de la Ville de Wingles en date du 14/12/2006 reçu par la sous-préfecture de Lens le 18/12/2006
- de l'approbation du dossier de réalisation suivant une délibération de la Ville de Wingles en date du 24/06/2010 reçu par la sous-préfecture de Lens le 02/07/2010

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain total :	9 499 m ²
- Magasin	1 614 m ² de SDP
- Espaces verts	3 383 m ²
Nombre de places de stationnement	90

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coin rue des Alouettes /RD 165 lieu-
dit ZAC - Cité des Arts
62 410 WINGLES

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 0° 4 8' 5 5 " 04 Lat. 0 2° 8 4' 1 5 " 27

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'une ZNIEFF de type I ou de type II. Les ZNIEFF les plus proches du site d'étude sont (cf. Annexe n°7) : - La ZNIEFF de type I "Terril et Marais de Wingles" (n°310013760) à 690 m au nord-ouest du site, - La ZNIEFF de type II "Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin" (n° 310013759) à 690 m au nord-ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'une zone couverte par un arrêté de protection du biotope. La zone couverte par un arrêté de protection du biotope la plus proche du site est le "Terril de Pinchonvalles" (FR3800773) localisé à environ 9 km au sud-ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'un de ces espaces. Le parc naturel régional le plus proche (cf. Annexe n°8) est le parc naturel régional Scarpe-Escaut (FR8000037) localisé à environ 17 km au sud-est du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étudié est localisé sur la commune de Wingles concernée par un Arrêté N°70 de Lutte contre les bruits de voisinage et nuisances sonore en date du 06/06/2016. Le Pas de Calais est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) arrêté le 27/01/2020. La RD165 qui borde le site du projet est classée en catégorie 3 (distance affectée par le bruit de 100 m de chaque côté) vis-à-vis du bruit des infrastructures
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié est localisé à environ 300 m au sud-ouest de la zone tampon du bassin minier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones à dominante humide les plus proches du site d'étude sont localisées à environ 700 m au nord-ouest (cf. Annexe n°9). Compte tenu de l'occupation agricole du site, le site n'est pas, a priori, susceptible d'accueillir une potentielle zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de WINGLES est concernée par le PPRT de STYROLUTION FRANCE SAS. Toutefois le site n'est pas concerné par le zonage du PPRT. PPRT de STYROLUTION FRANCE prescrit le 15/02/2006 et approuvé le 17/04/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'un site BASIAS ou BASOL. Aucune installation classée pour le protection de l'environnement n'est répertoriée sur le site. Le site est localisé à proximité d'un site référencé dans la base de données BASOL (1,3 km), site ATOFINA à l'est du site d'étude (confinement de terres souillées sur le site su
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est localisé au sein d'aucun périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine. Le captage d'eau potable le plus proche du site (cf. annexe 10) est le captage référencé OPR0000041565 à environ 1,8 km du site au nord-est mais ne disposant pas de périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'un site NATURA 2000. Le site NATURA 2000 le plus proche du site est (cf. Annexe n°6) la ZPS "Cinq Tailles" à Thumeries (FR3112002) localisé à environ 15 km à l'est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche correspond au Terril d'Estevelles à Estevelles localisé à environ 5 km à l'est .

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de modification des masses d'eaux souterraines (absence de prélèvement dans les eaux souterraines, et absence de parkings souterrains).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante au droit d'un terrain agricole. Le projet prévoit un équilibre déblais / remblais sur le site et donc l'absence recherchée d'évacuation de déblais hors site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire de matériaux (équilibre déblais/remblais). Seuls des matériaux de construction seront nécessaires pour le projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sud de la Commune de Wingles à l'écart du centre ville et dans un secteur agricole enclavé par la départementale RD165 au sud (usages agricoles et commerciaux rencontrés au bord de la RD165), la RN47 à l'ouest, la rue des Alouettes à l'est, des espaces urbanisés à usage résidentiel au nord. Vu l'enclavement du secteur et son usage agricole, le site du projet n'est pas susceptible d'avoir des enjeux écologiques et de biodiversité notables.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison de la distance notable entre le site du projet et la zone Natura 2000 la plus proche (15 km), et de l'environnement du site (proximité de plusieurs infrastructures : route départementale, commerces, et habitation individuelles), le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce qui a fait l'objet du classement de la zone en NATURA 2000. Aucun corridor écologique fonctionnel n'est identifié entre la zone Natura 2000 et le site du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vue de la distance du site aux zones naturelles environnantes, le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur ces réserves écologiques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet correspond en la création d'un Supermarché ALDI. Le bâtiment neuf s'implante au sein d'une ancienne parcelle agricole. Le projet engendre donc une consommation d'espaces agricoles de 9499 m ² . Cette consommation d'espaces agricoles était de toute façon prévue dans le zonage du PLU (zone AU)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Wingles est confrontée au risque de technologique avec l'activité de STYROLUTION FRANCE SAS à 1,3 km au nord-est du site d'étude . Cependant, le site d'étude n'est pas recensé concerné par le zonage du PPRT de STYROLUTION.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la base de données Géorisques, la commune de Wingles n'est pas concernée par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités prévues sur le site (commerce alimentaire essentiellement) n'engendrent pas de risques sanitaires. Le site est localisé à 1,3 km d'un site référencé dans la base de données BASOL (site ATOFINA, confinement de terres souillées). Vue la distance (1,3 km) le site n'est pas susceptible d'être concerné par des risques sanitaires liés à ce site BASOL. Le site est actuellement défini comme une zone naturelle.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va accueillir de nouveaux visiteurs et du trafic PL (livraisons). Il va donc engendrer des déplacements et des trafics supplémentaires sur les voiries existantes. Cependant, compte tenu de l'environnement immédiat du site et de la capacité des voies de dessertes, ces déplacements supplémentaires sont peu significatifs. L'accès au site se fera de manière aisée par la rue des Alouettes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera générateur de bruit au travers de la phase chantier (intervention sur site des engins et matériels de chantier) et de la phase exploitation (nouveaux trafics générés au niveau des voiries). Aucune installation génératrice de bruit n'est prévue sur le site. Le projet est concerné par le bruit de la RD165, classée en catégorie 3 vis-à-vis du bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu du projet prévu au droit du site d'étude (Supermarché), le projet n'engendre pas d'odeurs et n'est pas concerné par des nuisances olfactives au vu de son environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu du projet prévu au droit du site d'étude (Supermarché), le projet n'engendre pas de vibrations et n'est pas concerné par ce risque au vu de son environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra des émissions lumineuses en phase exploitation (éclairage des parkings et des voiries, enseignes lumineuses des cellules commerciales). Le contexte du secteur est toutefois relativement urbanisé, les aménagements s'inscrivent donc dans une zone lumineuse urbaine.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chauffage du bâtiment (émission de GES) - émissions liées au trafic généré <p>De manière générale, les rejets polluants ne sont pas significatifs à l'échelle du secteur d'étude.</p> <p>Le projet prévoit des panneaux solaires sur le toit pour réduire les émissions de GES.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide n'est prévu dans le cadre des activités du site.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées en accord avec les recommandations de la Police de l'Eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront dirigées vers le réseau existant, avec l'accord du gestionnaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits seront de type "ordures ménagères et assimilés".</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude, de par son emplacement en limite d'une zone urbanisée et sur une ancienne parcelle agricole, est susceptible d'avoir un impact sur le paysage. Les annexes n°3, n°4 (paragraphe "Paysage") et n°5 montrent toutefois la prise en compte de l'intégration paysagère du projet dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment neuf, des voiries et des espaces verts. Le terrain se transforme en zone urbanisée (anciennement parcelle agricole).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'intègre dans la zone d'aménagement concertée « La Cité des arts ».
Les impacts cumulés et les mesures correspondantes ont été étudiés lors de l'établissement des dossiers relatifs à cette ZAC et de l'étude d'impact de la ZAC.
Le projet est inclus au sein de la ZAC "Cité des Arts" qui a fait l'objet :
- de l'approbation du dossier de création suivant la délibération de la Ville de Wingles en date du 14/12/2006 reçu par la sous-préfecture de Lens le 18/12/2006
- de l'approbation du dossier de réalisation suivant une délibération de la Ville de Wingles en date du 24/06/2010 reçu par la sous-préfecture de Lens le 02/07/2010

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Non concerné.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour éviter et réduire les principaux impacts du projet, les mesures suivantes sont prévues :

- Impact sur le paysage : aménagement de plus de 3 300 m² d'espaces verts et paysager,
- Imperméabilisation de la parcelle : gestion des eaux pluviales en accord avec les prescriptions de la Police de l'eau,
- Emissions de GES et polluants : mise en place panneaux photovoltaïques sur la toiture.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un projet portant sur le déplacement et agrandissement d'un supermarché existant, dans l'objectif de répondre à de nouveaux besoins en terme de surface du magasin et de places de stationnement. Vu la taille limitée de l'opération (environ 1 600 m² de SDP sur un terrain d'environ 9 500 m²), vu l'absence de contraintes majeures au sein du site et sa facilité d'accès, vu l'absence d'impacts sur les zones naturelles protégées les plus proches ... le projet n'apparaît pas nécessiter d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : Plan de localisation des ZNIEFF autour du site
- Annexe 8 : Plan de localisation des parcs naturels autour du site
- Annexe 9 : Plan de localisation des zones humides autour du site
- Annexe 10 : Plan de localisation des captages d'alimentation en eau potable autour du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cuincy

le, 29/10/2020

Signature

IMMALDI ET COMPAGNIE SAS
PARC D'ACTIVITE DE LA GOELE
13 RUE CLEMENT ADER
CS 20573
77234 DAMMARTIN EN GOELE CEDEX
SAS au capital de 100 000 000.00 €
RCS MEAUX B 378 568 638
SIRET: 378 568 638 00043 - APE 6820 B

4. Annexe n°2 du CERFA n°14734*03 : Plan de situation

Le plan de situation du site, fourni en page suivante, permet de localiser la zone étudiée sur le territoire de la commune de WINGLES (62).

L'échelle de la carte est de 1/25 000^{ème}, respectant les préconisations du formulaire CERFA n°14734*03.



Figure 1 : Plan de localisation du site au 1/25 000 sur fond IGN

5. Annexe n°3 du CERFA n°14734*03 : Reportage photographique

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises sur le site et ses abords en date du 19/10/2020. Elles sont annotées d'un numéro de photographie, reporté sur la **figure 2**.

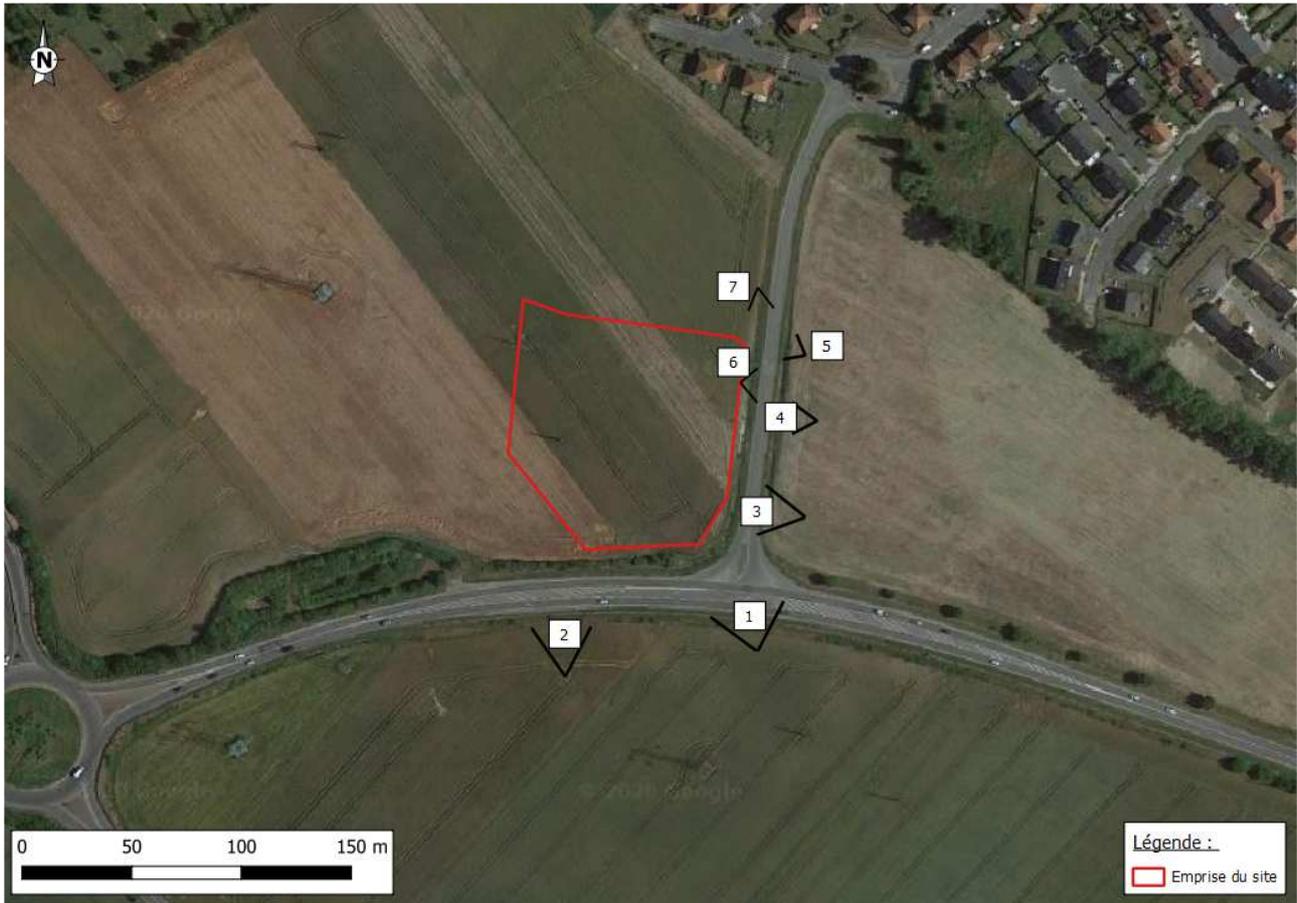


Figure 2 : Plan de localisation des photographies (source : Géoportail)

5.1 Site et son environnement proche

Le site est composé de parcelles agricoles et d'une ligne aérienne haute tension qui le traverse.



Photographie 1 : Site d'étude – vue n° 1 du site depuis la RD165



Photographie 2 : Site d'étude – vue n° 2 du site depuis la RD165



Photographie 3 : Site d'étude – vue n°1 du site depuis la rue des alouettes



Photographie 4 : Site d'étude – vue n°2 du site depuis la rue des alouettes



Photographie 5 : Site d'étude – vue n°3 du site depuis la rue des alouettes



Photographie 6 : Site d'étude – vue depuis le site vers le champs « rue des Alouettes »



Photographie 7 : Vue n°4 sur le site depuis la rue des alouettes

5.2 Éléments paysagers et environnement lointain du site

Le secteur d'implantation du projet de magasin ALDI s'inscrit dans une zone rurale, au sud de la commune de Wingles.

Le site est entouré de parcelles agricoles, à l'exception des cotés est et sud qui sont séparés par une route.

On note la présence d'un quartier résidentiel au nord/nord-est du projet.

Les unités paysagères environnantes au site sont présentées dans la carte ci-dessus.



Figure 3 : Unités paysagères des environs du site (source : Géoportail)

6. Annexe n°4 du CERFA n°14734*03 : Plan du projet

► Description du projet

Le projet porté par IMMALDI comprend, sur un terrain d'assiette de 9 499 m² :

- La construction d'un magasin de plein pied de 1 614 m² de surface de plancher ;
- La création de 90 places de parking dont 2 places PMR ;
- L'aménagement de 3 383 m² d'espaces verts (noues paysagères).

Le plan du projet envisagé par IMMALDI est présenté à la **Figure 4** et **Figure 5**.

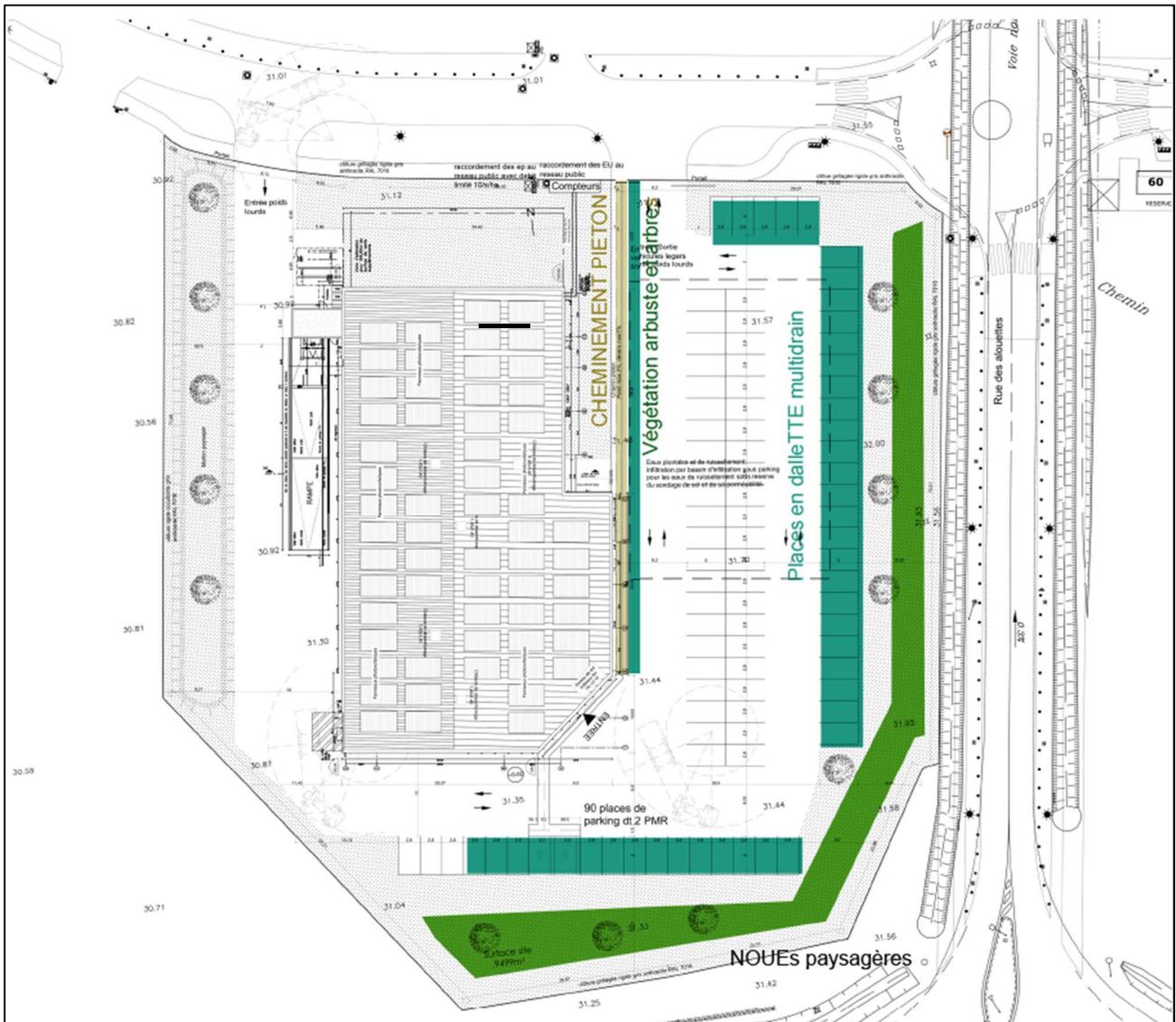


Figure 4 : Plan du projet (source : IMMALDI)

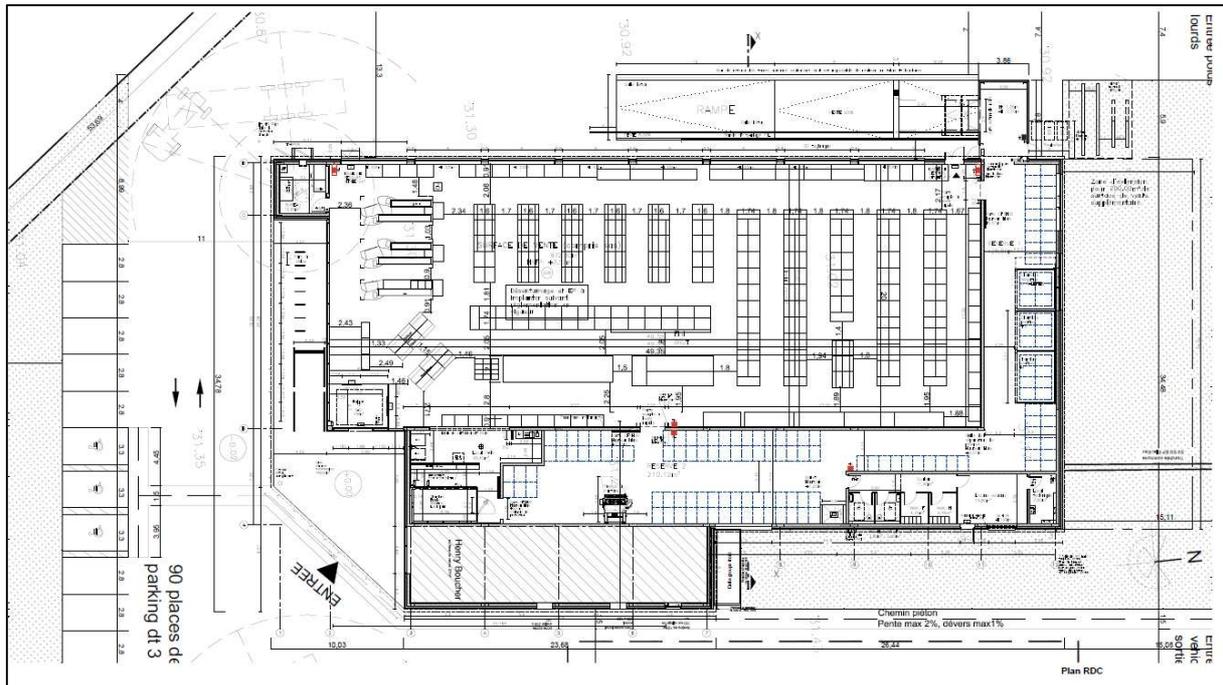


Figure 5 : Plan projet du bâtiment (source : IMMALDI)



Figure 6 : Visuel 3D du bâtiment (1/2)



Figure 7 : Visuel 3D du bâtiment (2/2)

► Stationnement et circulation (véhicules et cheminement doux)

Le projet d'aménagement prévoit la création d'un parking de 90 places. Le magasin sera accessible à pied et en voiture via la rue des Alouettes.

L'entrée du site sera également la sortie. La circulation sur site sera à double sens sur le parking.

► Architecture

Le projet consiste en la construction d'un magasin Aldi Marché :

- Le magasin aura une surface de plancher de 1 614 m² ;
- 90 places de parking sont créées dont 2 places PMR ;
- Le projet comporte 3 383 m² d'espaces verts.

Concernant les panneaux de façade, ils seront habillés en briques de teinte gris foncé. La partie haute des façades sera habillée de panneaux Alpolic middle grey G10 (d'une hauteur de 2,05m). Les couvertines ainsi que les menuiseries extérieures seront de teinte gris anthracite (RAL 7016).

Les clôtures seront constituées de panneaux rigides grillagés de 1,50m de hauteur en limite de propriété.

Pour toutes ces dispositions, et par celles décrites dans le paragraphe suivant (« Paysage »), le projet s'intégrera parfaitement dans son environnement.

Concernant le revêtement des voiries et des stationnements, ce sera de l'enrobé.

Les candélabres seront de type BGP 333 DM avec Lampe LED d'une puissance de 106 W. La hauteur de mat est de 6,50 m d'une couleur gris métal. L'éclairage sera conforme à la réglementation en vigueur.

La toiture terrasse de type EPDM sera recouverte de panneaux photovoltaïques.

Enfin, la parcelle sera bordée à l'ouest par un merlon paysager permettant de dissimuler visuellement l'accès poids lourds au site.

► Paysage

IMMALDI mettra en place des espaces verts (3 383 m²) entre les places de parking localisés autour du magasin et la limite de propriété.

Des arbustes et arbres seront installés le long du cheminement piéton. Les noues paysagères sont représentées schématiquement sur la **Figure 4**. Les arbres et les arbustes seront composés d'essences locales.

Le parking sera composé d'enrobé et de dalles gazon sur une partie du parc de stationnement (plus de 50% des places de stationnement).

La végétation sera utilisée également pour limiter l'impact visuel des équipements techniques, notamment à l'arrière du magasin. A ce titre, la partie technique (livraison, groupe froid) est implantée derrière un merlon.

► Développement durable

► Gestion des eaux pluviales

Le projet de construction du ALDI Marché à Wingles est un projet se situant dans la zone d'aménagement concertée « La Cité des arts ». Le projet reste cependant indépendant du reste de la zone, avec un traitement des réseaux pour le projet indépendant de l'aménagement global.

Il y a bien eu une validation préfectorale sur le traitement des eaux pluviales sur la zone d'aménagement concertée.

Le présent projet, en complément des dispositions indiquées dans le permis initial, fera un traitement des eaux en accord avec les orientations de la police des eaux :

- Traitement des eaux de toitures par infiltration directe sous le parking ;
- Traitement des eaux de ruissellement du parking par des noues situées dans les espaces verts en périphérie de la parcelle ;
- Infiltration des eaux pluviales sans surverse ou débit de fuite dans le réseau collectif ;
- Traitement des eaux de ruissellement au niveau de l'entrée à la parcelle avec aquadrain et pente de chaussée orientée vers la parcelle Aldi Marché, à partir de la limite séparative (pas de ruissellement sur la voirie collective au niveau des accès).

Dans sa mise en œuvre, le projet de construction du magasin Aldi Marché respectera l'ensemble de la réglementation se rapportant au traitement des eaux pluviales.

► Nuisances visuelles et auditives

Le projet s'inscrit dans un environnement rural (parcelle agricoles et habitations). L'activité tertiaire qui sera installée engendrera des nuisances visuelles (construction d'un bâtiment) et auditives (livraisons par camions / clients véhiculés).

► Nuisances lumineuses

La luminosité générée par les enseignes du magasin et l'éclairage du parking peut représenter une source de pollution lumineuse.

► Nuisances olfactives

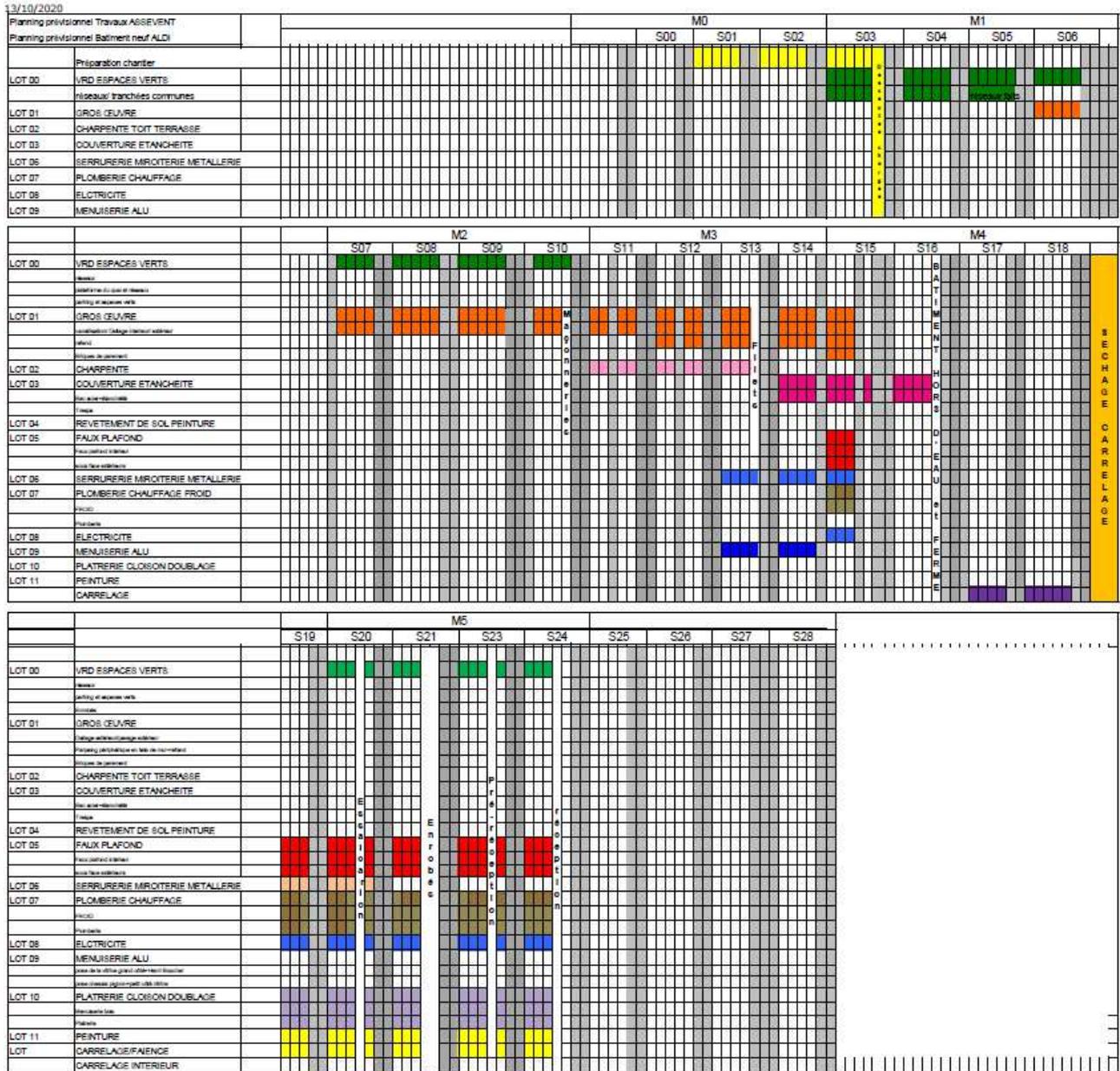
Les nuisances olfactives pouvant être issues des déchets d'activités seront traités aux travers de locaux déchets et de zones déchets spécifiques.

► Phasage travaux

Les travaux, dont la durée globale sera d'environ 5 mois, seront organisés selon le phasage suivant :

- 1/ Terrassements par le bureau VRD pour la réalisation des tranches communes, mise en place des réseaux et plateforme ;
- 2/ Réalisation du lot de gros œuvre (dallage intérieur et extérieur, canalisation) ;
- 3/ Réalisation du second œuvre, en parallèle :
 - Mise en place de la charpente et de l'étanchéité de la toiture ;
 - Aménagement intérieur (installation des faux plafond, serrurerie, plomberie, menuiserie, carrelage, peinture...);
- 4/ Aménagement extérieurs (voiries et espaces verts).

Figure 8 : Planning prévisionnel



7. Annexe n°5 du CERFA n°14734*03 : Plan des abords du projet

La cartographie ci-dessous est basée sur les éléments disponibles sur la carte IGN, la photographie aérienne et les éléments mis en évidence lors de la visite de site.

Le fond de plan utilisé est un fond de plan issu du site internet Géoportail, datant de 2015.

L'échelle du plan au 1/2 500 respecte les prescriptions du formulaire CERFA n°14734*03.



Figure 9 : Abords du site au 1/2 500 (source : Géoportail 2015)

8. Annexe n°6 du CERFA n°14734*03 : Sites NATURA 2000

Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'une zone NATURA 2000.

La **figure 12** présente les sites NATURA 2000 les plus proches du site d'étude.

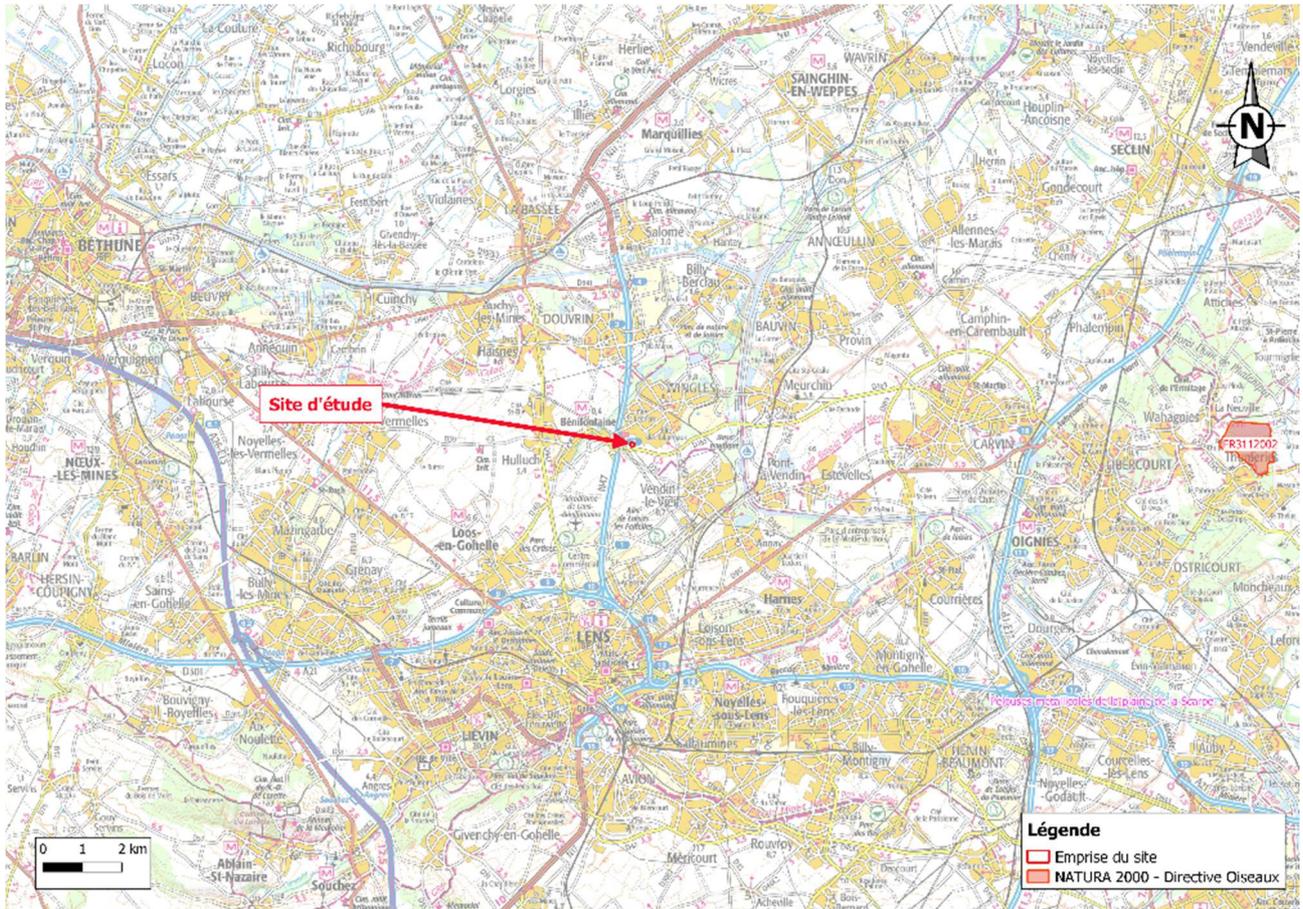


Figure 10 : Sites NATURA 2000 (source : DREAL Hauts de France)

10. Annexe n°8 du CERFA n°14734*03 : Parcs naturels régionaux

Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'un parc naturel régional.

La **figure 14** présente les parcs naturels régionaux les plus proches du site d'étude.

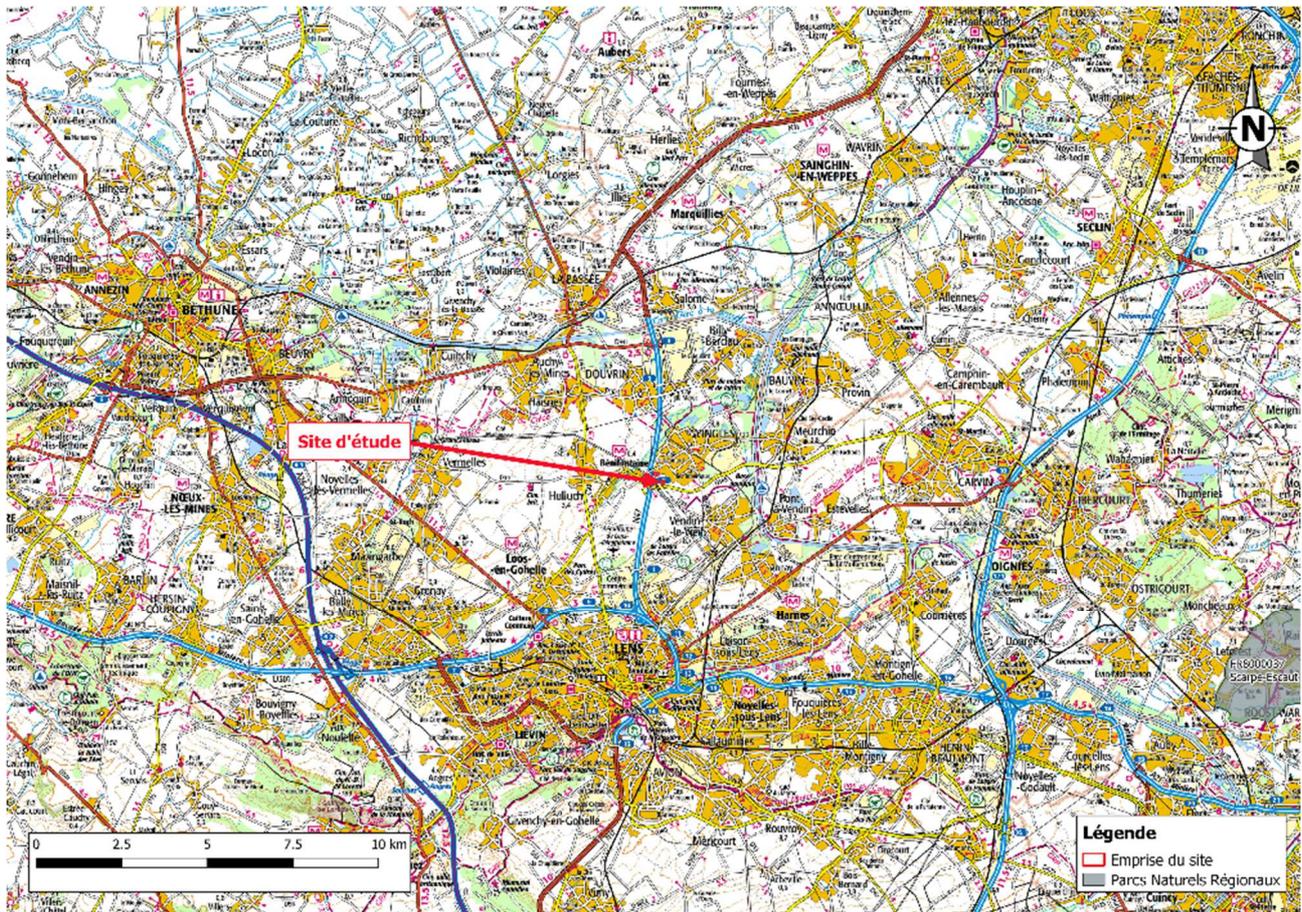


Figure 12 : Parcs naturels régionaux (source : DREAL Hauts de France)

11. Annexe n°9 du CERFA n°14734*03 : Zones humides

Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'une zone à dominante humide référencée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La **figure 15** présente les zones à dominante humide les plus proches du site d'étude.

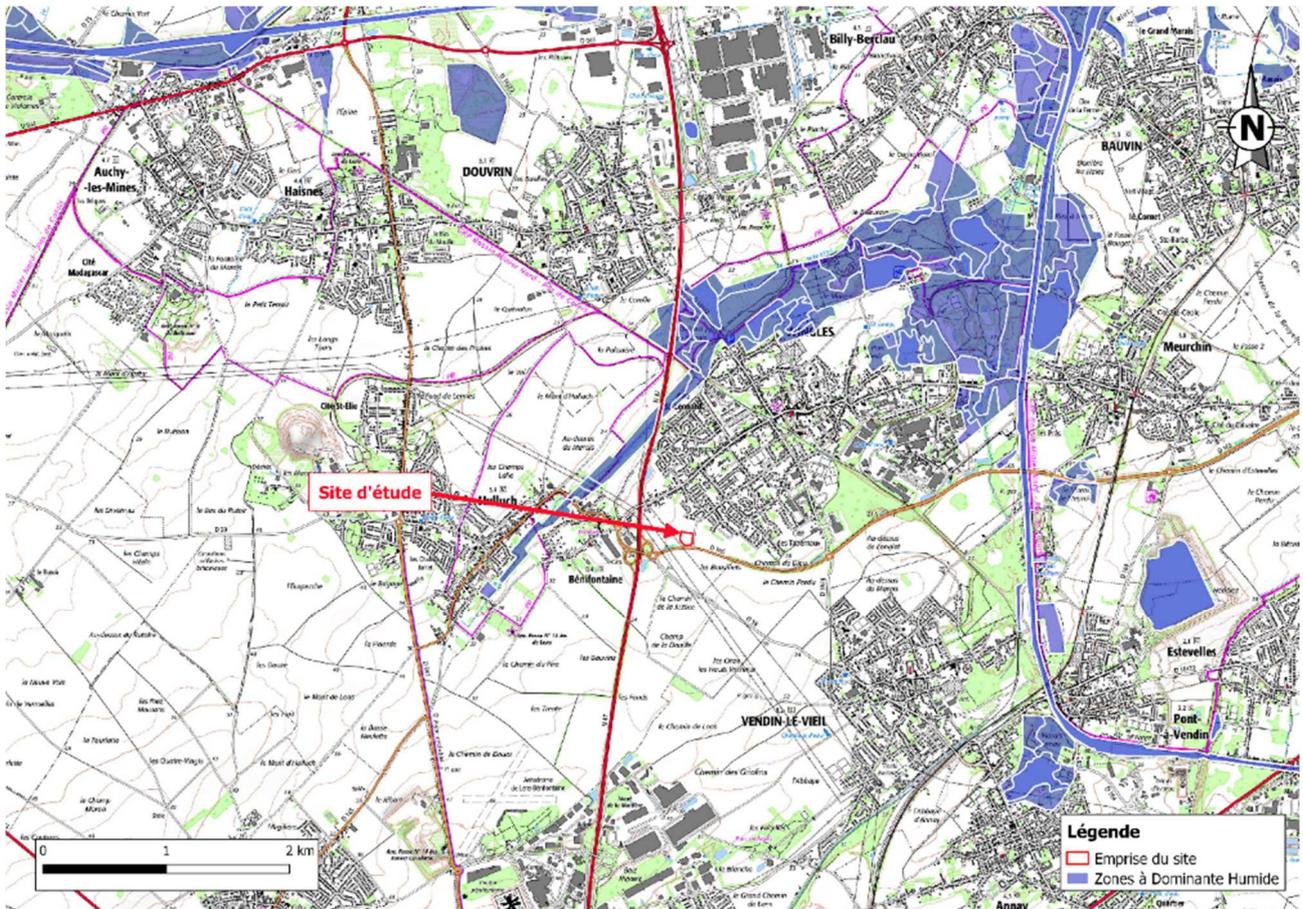


Figure 13 : Zones à dominantes humides (source : DREAL Haut de France)

12. Annexe n°10 du CERFA n°14734*03 : Captages d'alimentation en eau potable

Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'une zone d'alimentation en eau potable, d'après les données de la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE).

La **figure 16** présente les captages d'alimentation en eau potable les plus proches du site d'étude.

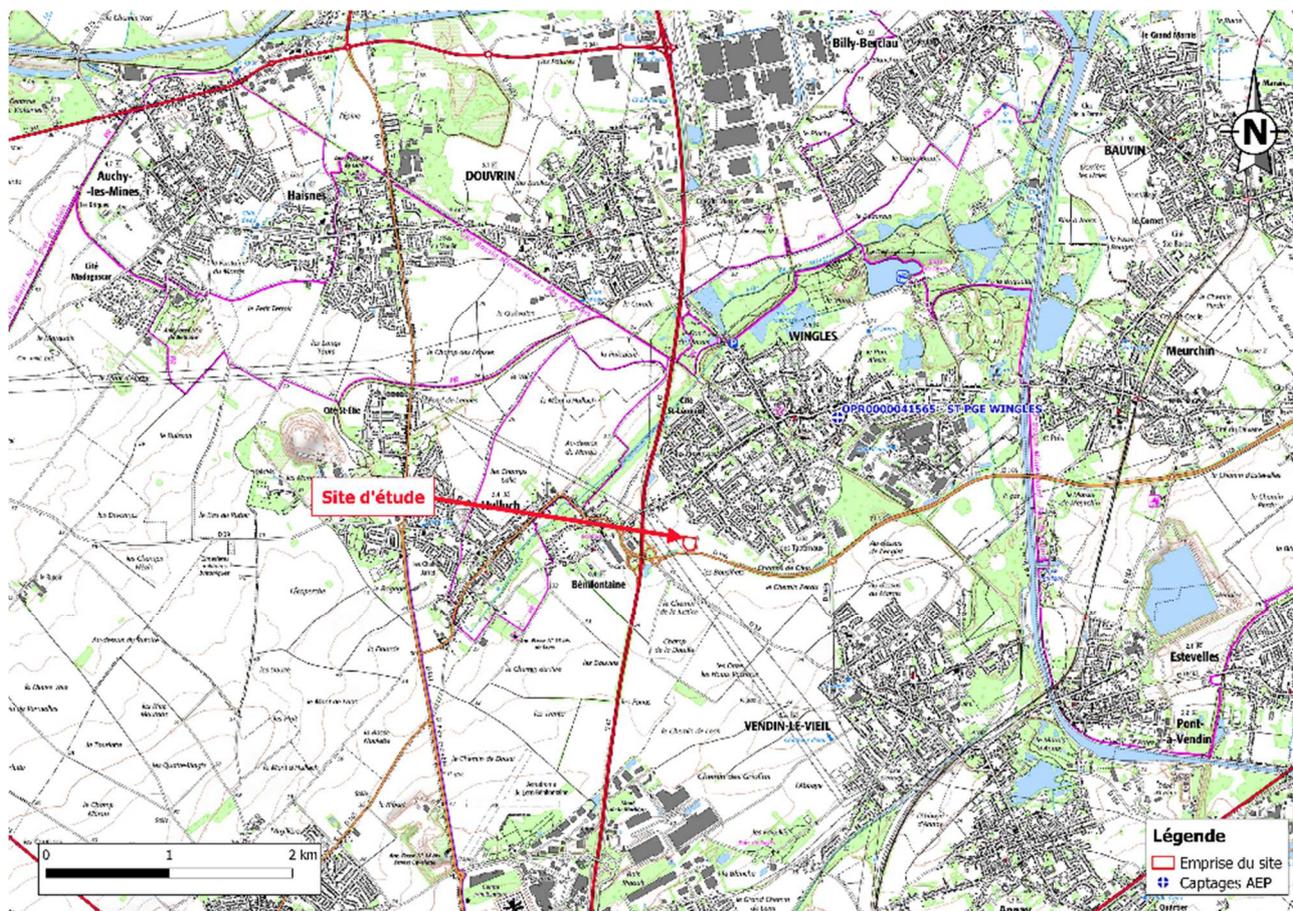


Figure 14 : Captages d'alimentation en eau potable (source : BNPE)